

## SOMMAIRE

01 Des services publics maintenus

02-03 Vos services municipaux

04 En bref

## Des services publics maintenus pendant le confinement

Mercredi 28 octobre, le Président de la République annonçait un reconfinement national afin de lutter contre la forte augmentation des contaminations de coronavirus. Pour maintenir la période d'apprentissage, si importante pour les enfants, éviter les risques de décrochage scolaire, et poursuivre une activité professionnelle et économique, le confinement est assoupli par rapport au Printemps dernier. Parmi les mesures phares, le maintien des services publics, notamment pour l'accueil des enfants.

Afin de permettre aux parents de poursuivre une activité professionnelle, en télétravail ou dans leur entreprise, les services publics s'organisent pour l'accueil des petits et des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Dans les crèches collectives, familiales ainsi que chez les assistantes maternelles, l'accueil des tout-petits est maintenu dans le respect des conditions sanitaires. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents reste ouvert sur rendez-vous. Un justificatif de déplacement vous sera remis par les directrices des structures.

Dans les écoles, les enfants sont accueillis dès 7h30 pour ceux inscrits à la garderie du matin et jusqu'à 18h45 pour la garderie du soir. Les transports scolaires et le pédibus sont assurés aux horaires habituels. Un justificatif de déplacement scolaire vous sera remis par les directeurs d'établissement. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.



### Le port du masque est obligatoire dès 6 ans

Le port du masque est obligatoire dès le CP dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs : école, transport scolaire, pédibus, centre de loisirs, accueil périscolaire... Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire. Les masques sont à fournir par les familles. Les écoles disposent de masques de secours en cas d'oubli.

Dans les écoles élémentaires et le collège, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Dans les établissements, la Ville met en place des sens de circulation et des barrières. Le temps de restauration sera aménagé avec un service à table pour éviter le brassage des élèves. Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence.

Le Centre de Loisirs reste ouvert pour accueillir les enfants tous les mercredis.

Les protocoles concernant l'accueil des enfants sont à retrouver sur le site de la Ville en rubrique A tout âge - Actualités.

## Mairie et services administratifs

L'accueil du public reste assuré aux horaires habituels pour vos démarches administratives : état-civil, scolaire, petite enfance. **Privilégiez autant que possible les démarches en ligne ou par téléphone et la prise de rendez-vous pour éviter les files d'attente.** Les demandes liées à l'urbanisme se font sur rendez-vous téléphonique ou par visioconférence. La signature des Pacs et la célébration des mariages sont maintenues dans le respect d'une jauge limitée à 6 personnes (hors l'officier d'état-civil et le personnel communal).

**Port du masque obligatoire.** Lundi : 14 h-17 h, mardi au vendredi : 8h30-12 h et 14 h-17 h, samedi matin : 8h30-12 h.

[accueil.mairie@villebon-sur-yvette.fr](mailto:accueil.mairie@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 00

## Services techniques

Accueil et distribution de sacs végétaux aux horaires habituels. **Port du masque obligatoire.** Du lundi au vendredi : 8h30-12 h et 13h30-17 h.

[ctm@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ctm@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 01 69 93 49 30

## CCAS et Service Municipal des Retraités

**Le service de l'Action sociale reçoit le public sur rendez-vous. Port du masque obligatoire.**

Les services individuels aux retraités sont maintenus, tels que le transport individuel vers un professionnel de santé. Un courrier sera adressé aux à l'ensemble des retraités Villebonnais pour leur proposer trois types de services : appel téléphonique deux fois par semaine ; livraison de petites courses urgentes (pain, pharmacie, hygiène) ; livraison de légumes frais. Prestations à compter du 12 novembre.

[ccas@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ccas@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 01 69 93 49 10

## Police municipale

Accueil à l'Hôtel de Ville uniquement sur rendez-vous, **port du masque obligatoire.**

Service Accueil. Tél. 01 69 93 49 00

## Crèches collectives

Les structures restent ouvertes et appliquent les protocoles sanitaires en vigueur. **Port du masque obligatoire** à l'accueil pour les parents. Pas d'accès aux unités.

Crèche familiale : les professionnelles accueillent les enfants à domicile en maintenant les protocoles sanitaires. **Le port du masque reste obligatoire** pour les parents. L'accueil s'effectue à l'extérieur du domicile de la professionnelle.

Un justificatif de déplacement vous sera remis par les Directrices des structures.

[petiteenfance@villebon-sur-yvette.fr](mailto:petiteenfance@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 00

## Relais d'Assistants Maternels

Accueil du public **uniquement sur rendez-vous par visioconférence.** Les ateliers seront maintenus dans la mesure du possible. Pour toute information, veuillez contacter l'animatrice.

[ram@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ram@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 06 74 96 75 23

## Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Accueil du public uniquement sur rendez-vous les mercredis et vendredis de 9 h à 11h30. **Port du masque obligatoire.** Un justificatif de déplacement dérogatoire vous sera remis par la responsable de la structure.

[ram@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ram@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 06 74 96 75 23

## Centre de Loisirs et accueils périscolaires

Le Centre de Loisirs et les accueils périscolaires fonctionnent aux horaires habituels selon des protocoles sanitaires en vigueur. **Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants dès 6 ans.**

[scolaire@villebon-sur-yvette.fr](mailto:scolaire@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 00

[centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr](mailto:centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 24

## Soutien scolaire

Le CLAS maintient son activité aux jours et horaires habituels pour accompagner les écoliers et collégiens.

## Parcs et jardins

Les bords d'Yvette, parcs, jardins et aires de jeux restent ouverts, dans le cadre des autorisations de déplacement et sans rassemblement de personnes.

## Cimetière

Le cimetière reste ouvert tous les jours de 9 h à 18h30. Cérémonies funéraires limitées à 30 personnes.



Le port  
du masque est  
obligatoire lors  
de vos démarches.



## Les structures s'adaptent

### Point Information Jeunesse

Le PIJ accueille le public sur rendez-vous les mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 18h30, mercredi de 14h30 à 18h30 et samedi de 10 h à 13 h.

Accueil téléphonique du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h30, samedi de 10 h à 13 h.

**Port du masque obligatoire.**

[pij@villebon-sur-yvette.fr](mailto:pij@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 01 69 93 49 23

### Médiathèque

La Médiathèque est fermée au public et proposera à partir du samedi 7 novembre son *drive* pour emprunter et restituer livres, films et CD. Modalités sur le site de la Médiathèque.

Catalogue en ligne : [mediatheque.villebon-sur-yvette.fr](http://mediatheque.villebon-sur-yvette.fr)  
[mediatheque@villebon-sur-yvette.fr](mailto:mediatheque@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 15

### Conservatoire Erik-Satie

Dans la mesure du possible, les cours seront assurés à distance par les enseignants, aux jours et horaires habituels. Les élèves ont été contactés individuellement.

[conservatoire@villebon-sur-yvette.fr](mailto:conservatoire@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 18

### Ludothèque

L'accueil du public et les soirées jeux sont suspendus. L'emprunt et le retour des jeux sont possibles sur rendez-vous. Modalités sur le site de la Ludothèque.

Catalogue en ligne : [dyade-fr.com/villebon-sur-yvette-ludotheque@villebon-sur-yvette.fr](http://dyade-fr.com/villebon-sur-yvette-ludotheque@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 34

## Fermés jusqu'à nouvel ordre

### X Espace Jeunesse

L'accueil des jeunes en journée et soirée est suspendu.

[jeunesse@villebon-sur-yvette.fr](mailto:jeunesse@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 56 78 - 06 20 99 11 83

### X Centre Sportif Saint-Exupéry

Toutes les activités sportives individuelles et associatives sont interdites en intérieur et en extérieur. Le Centre Sportif est fermé au public, sauf pour les activités se déroulant dans un cadre scolaire. L'Accueil Libre Sportif et l'Ecole municipale des Sports sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les animateurs sportifs proposeront des vidéos afin de permettre aux Villebonnais de pratiquer une activité physique à domicile. Les plateaux sportifs (Casseaux, Prunier, Parc 2 La Roche, Andersen, Terrain de la Plesse...) sont fermés.

[centresportif@villebon-sur-yvette.fr](mailto:centresportif@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 01 69 93 49 16

### X Centre Culturel Jacques-Brel

Le Centre Culturel Jacques-Brel ferme ses portes au public jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble des manifestations, dont le Téléthon, sont annulées. Les spectacles *Santour du Cachemire*, *Opéra et Opérette*, *Odyssée Cordes* et *La Vie parisienne d'Offenbach* devraient être reportés à une date ultérieure.

[ccjb@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ccjb@villebon-sur-yvette.fr) - Tél. 01 69 93 49 21

### X Salles municipales et locaux associatifs

Les salles des Foulons, des Jonquilles, du Clos de la Boissière, le Chalet de Villiers, le Chalet du Golf, le Chalet des boulistes, le Club-House du tennis, la MJC Boby-Lapointe, l'Atelier des Arts et la Maison de l'ASV sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les activités de l'ASV et de la MJC Boby-Lapointe sont suspendues, sauf dans un cadre scolaire.

X **Le Pti'bus** du mercredi après-midi est interrompu pendant le confinement, suite à l'arrêt des activités sportives et culturelles.

# en BREF

## Don du sang

### Vendredi 20 novembre

de 14h30 à 19h30, au Gymnase Marie-Marvingt (Foyer des sportifs), Centre sportif Saint-Exupéry

En cette période de crise, les besoins de transfusions restent vitaux pour de nombreux patients. L'Établissement Français du Sang fait appel à votre solidarité pour maintenir les stocks de sang. Les déplacements sont autorisés pour les dons. Pour la fluidité de la collecte et un meilleur accueil des donateurs, le don du sang s'effectue sur rendez-vous préalable sur :

[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

Pensez à faire le test en ligne pour vérifier votre aptitude au don. Avant de vous déplacer, munissez-vous d'un stylo et de votre gourde si possible.

EFS et Sang pour sang Villebon

Tél. 06 68 84 93 15

[www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

## Conseil municipal

### Jeudi 19 novembre à 20 h

Salle du Conseil, Hôtel de Ville

Dans la continuité de la vie démocratique, le prochain Conseil municipal aura lieu sous réserve de l'évolution des restrictions sanitaires. L'ordre du jour sera prochainement consultable sur le site Internet de la Ville.

Direction Générale

Tél. 01 69 93 49 00

## Déchetterie

### Le SIOM adapte ses horaires

À compter du lundi 2 novembre, la déchetterie est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17h30. Une réflexion sur une ouverture le week-end est en cours.



## Marché du jeudi

### Vos commerçants, toujours présents !

Vos commerçants de bouche (primeur, traiteur, poissonnerie...) seront présents tous les jeudis de 15 h à 19 h. Afin de vous accueillir dans le respect des protocoles sanitaires, l'accès à la halle et au parvis de la Mairie aux horaires de marché implique le port du masque obligatoire et le respect des sens de circulation.

## Vie économique

Vous êtes commerçant ou artisan ? Vous avez une question sur votre activité professionnelle face à cette crise sanitaire et sur les aides économiques dont vous pourriez bénéficier ?

[economie@villebon-sur-yvette.fr](mailto:economie@villebon-sur-yvette.fr)